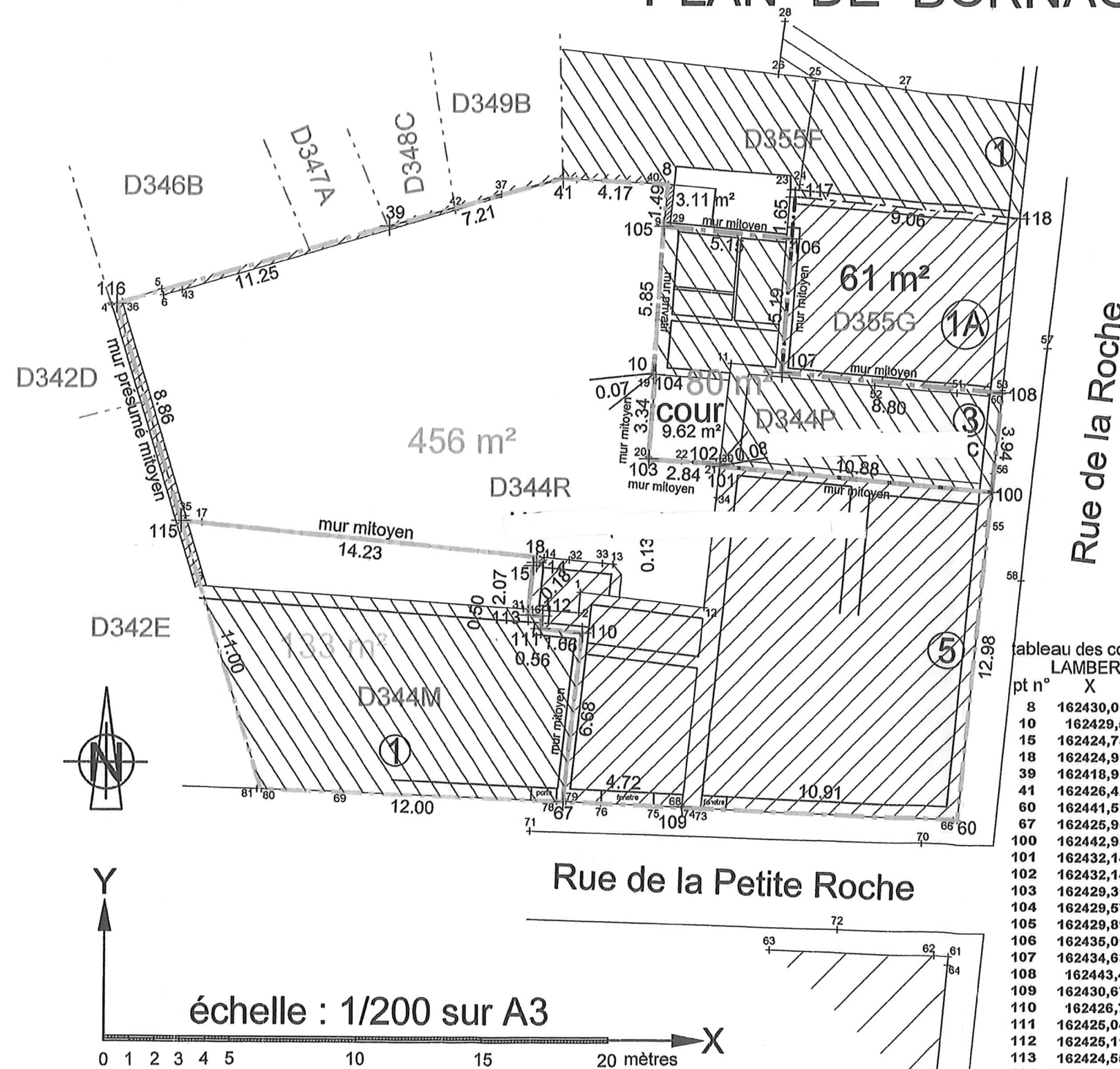


Ville de PHILIPPEVILLE première Division Section D

Annexe 11 PROPOSITION DE CONCILIATION PLAN DE BORNAGE de la limite séparant deux propriétés



1) Le 5 rue de la Roche cadastré D344R pour 456 m² mesurés suivant polygone 100.60.109.67.110.111.112.113.15.114.18.115.116.39.41.8.105.10.104.103 ligne trait d'axe vert

2) Le 3 rue de la Roche cadastré D344P pour 80 m² mesurés suivant polygone 100.101.102.103.104.10.105.106.107.108.100 ligne trait d'axe rouge

Aux conditions suivantes :

- 1) Ce bornage n'engage que les parties propriétaires actuels des biens concernés
- 2) les contenances sont données sous réserve de bornage avec les autres propriétaires voisins
- 3) les murs entre 100 et 101, 102 et 103, 103 et 104 sont mitoyens sur toute leur hauteur
- 4) les murs entre les points 104 et 103, 103 et 102 devront rester ce qu'ils sont soit des voiles de max 15 cm d'épaisseur sur la même hauteur (min. 1m90 par rapport au sol de la cour) et aveugles comme actuellement La partie du mur entre les points 103 et 102 sera surplombée comme actuellement d'un châssis vitré, fixé et appartenant au côté n° 3 avec vitrage translucide uniquement
- 5) Les jours et vues actuels pourront subsister ainsi que les gouttières et évacuations des eaux pluviales

Bornage

Il n'y a pas de placement de borne à prévoir pour ce bornage tel qu'il est proposé :

- le bornage de la limite qui sépare les propriétés des parties ne concerne que les points 8 et 10 qui sont des coins de bâtiment
- et les points 100,101,102,103,104,105 et 106 qui sont des milieux de murs mitoyens

pour accord , les parties

tableau des coordonnées
LAMBERT 1972

pt n°	X	Y
8	162430,06	98293,91
10	162429,5	98286,49
15	162424,75	98278,95
18	162424,91	98279,32
39	162418,93	98292,26
41	162426,42	98294,13
60	162441,57	98268,99
67	162425,96	98269,69
100	162442,98	98281,88
101	162432,14	98282,88
102	162432,14	98282,97
103	162429,31	98283,16
104	162429,57	98286,48
105	162429,89	98292,31
106	162435,01	98291,8
107	162434,63	98286,51
108	162443,4	98285,8
109	162430,67	98269,51
110	162426,7	98276,31
111	162425,04	98276,48
112	162425,11	98276,98
113	162424,55	98277,01
114	162424,88	98279,07
115	162410,72	98280,65
116	162408,11	98289,17
117	162435,13	98293,47
118	162444,15	98292,68

Levé et dressé par le Géomètre-Expert Immobilier soussigné,
légalement admis et assermenté par le Tribunal de
Première Instance séant à CHARLEROI, le 5 mai 2023

Jean-Luc HUBLET GEO 040823 - EXP 2027603
diplômé : Géomètre-Expert Immobilier
Rue du Cougèreau, 7, 5630 CERFONTAINE
Tél.: 071/64.47.88. mail: hublet.jean.luc@gmail.com

références : 1082 JUDphilRoche3-5

